

BUREAUX: RUE NAIN, 4

ABONNEMENTS:

ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 12 fr.; Six mois, 23 fr.; Un an, 41 fr. LE NORD DE LA FRANCE: Trois mois, 14 fr.; Six mois, 27 fr.; Un an, 51 fr.; — L'abonnement continue, sauf avis contraire. ANNONCES: 20 centimes la ligne. RÉCLAMES: 25 centimes — On traite à forfait

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

PROPRIÉTAIRE-GÉRANT: A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES: A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 4; A Lille, chez M. Bégin, libraire, rue Grande-Chaussée; A Paris, chez MM. Havas-Lafitte-Baillier et Cie, place de la Bourse, 8; A Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine et chez J.-B. PARDON et FILS, 26, Chaussée d'Alsemberg, à Saint-Gilles-Bruxelles

Membres de départ des trains: Roubaix à Lille, 5 13, 7 18, 8 45, 9 45, 11 46, m., 12 23, 1 58, 3 39, 5 13, 6 48, 7 28, 8 28, 9 58, 11 08 s. Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 38, 7 19, 8 45, 10 18, 11 28, m., 1 20, 2 45, 5 10, 6 38, 7 18, 8 23, 10 36, 11 48 Lille à Roubaix, 5 15, 6 55, 8 22, 9 55, 11 05, 12 57, 2 22, 4 47, 5 20, 6 55, 8 00, 10 13, 11 45, Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 05, 7 10, 8 05, 9 40, 11 21, 12 15, 1 50, 3 31, 5 05, 6 07, 7 20, 8 18, 9 18, 11 00 Mouscron à Lille, 6 52, 8 22, 11 20, 11 57, 3 13, 4 47, 5 49, 7 02, 9 05 DIMANCHES ET FÊTES: Tourcoing à Mouscron, 7 27, 7 36 soir; Mouscron à Tourcoing, 8 00 soir

BOURSE DE PARIS
DU 31 OCTOBRE

3 0/0	62 30
4 1/2	89 10
Emprunts (5 0/0)	100 15

DU 2 NOVEMBRE

3 0/0	62 25
4 1/2	89 50
Emprunts (5 0/0)	98 70

ROUBAIX, 2 NOVEMBRE 1874

DÉPARTEMENT DU NORD
Séance du 2 novembre 1874.

CANDIDAT CONSERVATEUR
M. Constat FIEVET
Membre du Conseil général,
Maire de Masny (arrondissement de Douai),
Agriculteur, Industriel,
Officier de la Légion d'honneur.

BULLETIN DU JOUR

Le candidat conservateur bonapartiste a triomphé dans le Pas-de-Calais, au second tour de scrutin. Il y a eu cette fois beaucoup moins d'abstentions; les deux candidats ont partout des voix. Dans les premiers résultats obtenus, on a calculé que, sur une vingtaine de cantons, il y avait environ 8,000 votes de plus qu'au premier tour de scrutin. Beaucoup de légitimistes qui, au premier tour, avaient voté pour M. Jonglez de Ligne, ont, cette fois, reporté leurs voix sur M. Delisse-Engrand; d'autres, au contraire, paraissent avoir préféré soutenir M. Brasme.

Selon le *Mémorial diplomatique*, la position de la France s'est, en ce qui concerne les affaires d'Espagne, sensiblement éclaircie. D'une part, les grands cabinets rendent pleinement justice à la politique de M. le duc Decazes, en ce qui touche la surveillance des frontières, et ils ont manifesté au gouvernement français leur approbation à cet égard. D'autre part, le maréchal Serrano et ses ministres sont entièrement revenus des préventions que des rapports exagérés ou même erronés avaient produites un moment dans leur esprit. La bonne foi de la France étant aujourd'hui établie, les deux gouvernements marcheront désormais d'accord, chacun dans les limites de sa politique, afin d'attendre le but commun de leurs efforts, qui n'est autre que de mettre un terme à l'affreuse guerre civile qui désole et dévaste l'Espagne.

On annonce que le cabinet de Londres a définitivement rappelé l'agent diplomatique anglais qui était accrédité, à titre officieux seulement, auprès du Saint-Siège à Rome. Les journaux allemands félicitent chaudement le ministère de cette mesure, et rappellent que des membres du Parlement en avaient inutilement sollicité l'adoption du précédent ministère. Voilà donc M. Gladstone soupçonné d'avoir eu trop de sympathie ou d'indulgence pour les ultramontains.

Le Prince Napoléon

Pour mieux accentuer la circulaire-manifeste du prince Napoléon à ses électeurs, le journal qui lui sert d'organe, la *Volonté nationale*, l'entoure de commentaires tout à fait curieux. «Après le conflit provoqué par les chefs du parti impérialiste, et dont un canton de la Corse a été le théâtre, après l'hostilité que non-seulement M. Rouher et ses amis, mais encore celle qui fut impérialiste et le jeune prétendant à l'empire ont si ouvertement témoignés envers le prince Napoléon, il était nécessaire que celle-ci rompît avec un parti dont il ne partage ni les idées, ni la politique, ni les espérances. Il était nécessaire qu'il se dégagât de la lourde et fautive responsabilité que les chefs du parti impérialiste ont attachée à son nom par des actes et une conduite qu'il a constamment repoussés. »

Suit un parallèle entre les deux bonapartistes qui se termine par une déclaration solennelle de rupture. «En rompant publiquement avec le parti impérialiste et avec les membres de sa famille qui se vantent prétendants, le prince Jérôme Napoléon a eu devoir expliquer franchement son passé et les raisons qui lui ont fait prêter son concours à l'empire établi, approuvé, consacré par des millions de suffrages et dont il a conseillé, inspiré ou défendu les actes les plus populaires. »

La meilleure réponse à toute cette politique suspecte, est celle qu'a trouvée le *Gaulois*: *Rendez l'argent*, dit-il, au prince Napoléon. Et, chiffres en mains, il démontre ce que le César déclassé gagnait au régime dont il ne partageait ni les idées, ni la politique, ni les espérances; le prince touchait :

COMME	PAR AN	FRANCS
Prince français (liste civile)	2,000,000	soit 34,000,000
Sénateur	30,000	— 510,000
Conseiller d'Etat	25,000	— 425,000
Grand-croix de la Lég. d'hon.	5,000	— 85,000
Général de division (n. activ.)	10,000	— 170,000
Ministre de l'Algérie (9 mois)		75,000

Soit en tout... 38,265,000
Si l'on ajoute à cela quelques choses comme 500,000 francs de dons faits à l'occasion de son mariage et de ses divers voyages; 5,100,000 francs pour la jouissance du Palais Royal, évaluée à 300,000 francs par année; Et un chiffre rond de 500,000 francs pour ses diverses entrées en campagne; On arrive au respectable chiffre de : **43,365,000 francs**

Franchement, l'Empire — ni le pays — n'en ont pas eu pour leur argent.

ÉTRANGER

BELGIQUE. — Des désordres ont eu lieu à Borghout. Voici les renseignements recueillis à ce sujet par le *Procurateur* : « Dans la soirée de dimanche, le fils du cabaretier du *Het Vigilantje*, rue de la Fabrique, 4, s'était pris de querelle dans un cabaret situé près de la porte Léopold avec un soldat du 2^e de ligne, interné au fort de Wyneghem. A la suite de la rixe qui s'en suivit, le soldat resta inanimé sur le carreau, si bien qu'on crut au fort qu'il avait succombé à la suite de coups reçus. » Lundi soir, une vingtaine de soldats du fort de Wyneghem se mirent à la recherche de celui qu'ils croyaient le meurtrier de leur camarade.

« Ne le trouvant nulle part ils s'en prirent à sa demeure qu'ils mirent à sac; chaises, tables, glaces, verres, devanture, tout fut mis en pièces par ces forcenés. Après avoir assouvi leur colère, ils se répandirent dans le voisinage, enfouissant une porte par ci, brisant un carreau par là. »

« Les soirs suivants, la troupe occupant le fort de Wyneghem a dû être consignée dans ses quartiers. »

CHINE. — Le *North China Herald* annonce qu'on vient de découvrir à Tientsin une dangereuse conspiration dirigée contre les étrangers. Les membres de cette conspiration appartenaient tous à l'armée. Tout en faisant la part de ce qu'il peut y avoir d'erreur ou d'exagération dans les bruits qui ont couru, la masse des étrangers craint qu'une crise n'éclate à tout moment. Le chef de la ligue est, croit-on, le général Whang, qui possède la confiance d'un grand nombre d'officiers et des troupes du Sud. Un des conspirateurs arrêtés a déclaré que le but de la ligue était de piller Tientsin et de tuer tous les étrangers. Trois canonnières chinoises sont à l'ancre devant le port et tous les consuls ont demandé des renforts.

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

L'élection du 8 novembre se fera sur les listes arrêtées au 31 mars. Les listes électorales municipales dressées au mois d'août, ne s'appliquent qu'aux élections du Conseil général, du Conseil d'arrondissement et du Conseil municipal. En conséquence, les nouveaux inscrits sur ces listes ne devront pas s'étonner de ne pas recevoir de cartes.

Voici les résultats du tir à la carabine Fiobert, offert aux sociétés et amateurs français et étrangers par le Cercle des Carabiniers Roubaixiens, du dimanche 6 septembre au lundi 26 octobre.

- CARTON LIBIOLLE. — AUX POINTS.**
- 1^{er} Prix, M. Anatole Cordonnier, de Roubaix, 28.
 - 2^e Prix, M. Edmond Scamps, de Roubaix, 28
 - 3^e Prix, M. Delvaux, de Valenciennes, 28 (au sort.)
 - 4^e Prix, M. Alphonse Wibaux, de Roubaix, 27.
 - 5^e Prix, M. Henri Buisine, de Roubaix, 27 (au sort.)
 - 6^e Prix, M. Carlos Cordoanier fils, de Roubaix, 26.
 - 7^e Prix, M. Gustave Vouzelle, de Roubaix, 26 (au sort.)
 - 8^e Prix, M. Hubert Cambrai, de Roubaix, 25.
 - 9^e Prix, M. Vancutsem, Lille, 25.
 - 10^e Prix, M. Radelet, de Valenciennes, 25 (au sort.)
- Ont fait 25 sans obtenir de prix, MM. Domenez de Valenciennes, Hal et Davivier de Lille.

BAS NOMBRE

1 ^{er} prix, M. Nison, de Roubaix	6
2 ^e F. Quénez	6
3 ^e Denis Hubaut	6
4 ^e Louis Spriet	6

PRIMES
1^{er} Edmond Scamps de Roubaix
2^e Emile Baas
3^e F. Quénez

La distribution des prix aura lieu le 8 novembre, à 3 heures de l'après-midi.

Nous apprenons la nomination de M. l'abbé Poulet, aumônier du pensionnat des Dames de Saint-Maur, à Lille, comme doyen-curé de la paroisse de St-Etienne, dans la même ville.

M. Lenglein, professeur à l'institution Notre-Dame, à Saint-Amand-les-Eaux, est nommé aumônier des Dames de Saint-Maur.

Nous avons déjà eu l'occasion d'entretenir nos lecteurs d'une importante exposition de la bière et du houblon à Haguenau, exposition qui devait être accompagnée d'un congrès international des brasseries françaises, belges et allemandes. Cette exposition, qui vient d'avoir lieu, a parfaitement réussi. Elle s'est tenue dans la halle aux houblons de Haguenau, pavée pour la circonstance aux couleurs de l'Alsace.

Elle comprenait le houblon, le malt, les bières, les accessoires de brasserie, ceux de tonnellerie. La France et l'Angleterre se sont presque complètement abstenues, mais l'Autriche, la Saxe, la Bavière, le grand duché de Bade, l'Alsace-Lorraine et la Belgique ont compté un grand nombre d'exposants. Les villes de Haguenau, Olvishheim, Bischwiller, Molheim, Niederbron, Spaalt et Saz ont fait des expositions collectives. Le catalogue enregistrait 1,286 exposants, dont 12 seulement pour la France; un de ces derniers, M. Doorneman, de Looz-lez-Lille, a même remporté une médaille d'argent dans la section des bières.

Le congrès qui s'est tenu à la suite de l'exposition a traité plusieurs questions techniques fort importantes, notamment celles du rendement du malt, de son effet économique sur le coût de la bière au brasseur, de son influence sur le prix de vente, son résultat au point de vue de la consommation du grain, de son rôle enfin dans la concurrence entre brasseries. On a également parlé des nouvelles installations de brasserie, de la situation actuelle de la brasserie en Hollande, passé en revue les différentes législations qui régissent cette industrie en Europe, et finalement le congrès s'est séparé après avoir voté des remerciements, pour son excellent accueil, au maire de Haguenau.

On lit dans le *Bulletin historique* : Nous avons eu occasion de signaler diverses découvertes numismatiques faites dans les armoires des habitants de Lille; en voici une nouvelle que nous avons pu également acquies, grâce à l'obligeance d'un amateur lillois, M. Rose. Elle se compose d'environ trois cents pièces de pain qui ont appartenu à une famille dont les représentants dans notre ville sont de nos jours, la famille Danel. Ces pièces sont unificées, ils se divisent en deux groupes portant tous deux, mais diversement entrelacés, les initiales L. D. C'est un nouveau document à ajouter à la numismatique de la charité à Lille.

Conseil municipal de Roubaix
Séance du 26 octobre 1874
Prise d'eau au canal (suite)
PROCÈS ENTRE LA VILLE DE ROUBAIX ET LES INDIU TRIELS RIVERAINS DU CANAL. — On sait que le canal de Roubaix ayant été

alimenté par les eaux de l'Escaut, remontées de bief en bief par le canal de l'Espierre, un certain nombre d'industriels s'alimentent au moyen de ses eaux.

Lors de l'établissement de la distribution d'eau de la Lys, la ville voulut imposer aux prises d'eau faites au canal un tarif un peu inférieur à celui de la distribution. Les industriels résistèrent; mais, les prétentions de la ville furent confirmées par un arrêté du conseil d'Etat du 23 janvier 1873, et par un jugement de la cour de Douai du 14 juillet 1867.

PROCÈS ENTRE LA VILLE DE ROUBAIX ET LA C^o DU CANAL DE L'ESPIERRE. — Plus tard, la C^o du canal de l'Espierre déclara qu'elle consentait à élever des eaux pour alimenter le canal de Roubaix mais qu'elle n'était pas chargée d'en fournir aux industriels.

Elle invita donc la ville de Roubaix à faire supprimer les prises d'eau ou à lui payer la moitié du produit de la vente des eaux. Les conclusions de la compagnie du canal de l'Espierre furent adoptées par un arrêté de la cour de Douai du 9 décembre 1867.

On voit que ces contestations sont absolument étrangères au débat entre l'Etat et la ville, et que la situation créée par le décret du 21 juillet 1871 reste entière.

AUTORISATIONS DE PRISES D'EAU DONNÉES AUX RIVERAINS. — Les droits respectifs de l'Etat et de la ville ne sont non plus modifiés en rien par les autorisations de prises d'eau au canal données par arrêtés préfectoraux, à titre précaire et révocable, et réservant les droits des tiers.

Les arguments développés par la ville de Roubaix et appuyés sur des considérations étrangères à la question, n'ont donc aucune valeur, et il paraît inutile d'en présenter une réfutation détaillée.

ANNUITÉS PAYÉES AU CONCESSIONNAIRE DEPUIS LE RACHAT DU CANAL. — La ville de Roubaix donne à entendre, sans cependant l'affirmer d'une manière positive, que la somme de 500,000 francs qu'elle doit payer au concessionnaire d'après le traité de 1855, pour le rachat du canal, ou, ce qui revient au même, l'annuité de 25,000 francs qu'elle doit lui payer jusqu'à l'expiration de sa concession, vient en compensation du solde de la subvention promise par elle en 1822 et dont le paiement a été suspendu.

Il suffit de se reporter à l'historique qui précède pour comprendre combien ces deux affaires sont distinctes. La subvention souscrite en 1822 devait être payée au concessionnaire pour qu'il amenât de l'eau à Roubaix; celle de 1855, du paiement de laquelle la ville reste encore grevée, n'a eu d'autre objet que le rachat du canal, c'est-à-dire la prise de possession, par la ville, de tous les revenus du canal, et sa substitution au concessionnaire pour l'exploitation de la voie navigable.

Comme on l'a dit plus haut, cette exploitation a été fructueuse. Les bénéfices nets réalisés par la ville dépassent annuellement 15,000 fr., déduction faite de l'annuité de 25,000 fr. payée au concessionnaire, qui sont entrés dans la caisse municipale et qui ont été employés à des dépenses quelconques.

Si, en 1855, la ville de Roubaix avait emprunté la somme de 500,000 fr. qu'elle s'était engagée à payer au concessionnaire, et qu'elle eût soldé immédiatement, au lieu de lui payer jusqu'en 1936 des annuités de 25,000 fr., si, au lieu d'employer à d'autres usages les bénéfices de l'exploitation du canal, elle les eût affectés intégralement à l'amortissement de cet emprunt de 500,000 fr., à raison de plus de 40,000

Feuilleton du Journal de Roubaix
DU 3 NOVEMBRE 1874.

ADRIENNE

PAR
CLAIRE DE CHANDENEUX

Jeune encore, toute fraîche et toute pâle, elle faisait les honneurs de son salon avec ce charme intime qui est l'appanage des femmes véritablement distinguées. Quand on annonça la famille Audouin, quelques personnes étaient déjà réunies autour de la maîtresse de la maison. — Celle-ci fit assise près d'elle Mme Audouin : elle portait avec dignité une antique robe de velours violet, qui avait fait longtemps l'admiration de Poitiers. Le bonnet enrubanné dont elle était coiffée échappait au ridicule, grâce au visage bon et placide qu'il encadrait. Mme Vérican retint une minute la main d'Adrienne dans la sienne, tandis que son regard bienveillant semblait chercher quelque un parmi les invités et lui désigner la jeune fille. Les yeux d'Adrienne suivirent machinalement la même direction et se heurtèrent au regard brutalement admiratif d'un homme de cinquante ans environ, gros, carré des épaules, et dont l'énorme tête, couverte de cheveux crépus, se répétait tout hérissé dans la glace placée derrière lui.

Cette glace devint l'observatoire du gros monsieur lorsqu'il eut remarqué qu'Adrienne s'était instinctivement assise de manière à fuir son œil gris-clair, hétément et obstinément fixé sur elle.

Ce personnage offrait le type accompli de l'homme opulent et satisfait de lui-même. Ses joues rebondies semblaient gonflées d'importance; ses mains — de larges mains épaisses et velues — tourmentaient complaisamment une chaîne de montre qui aurait pu servir de collier au bouledogue le plus redoutable; les plis raides de son habit, mieux encore que sa coupe, disaient à tous la nouveauté de cette acquisition; il n'y avait pas jusqu'aux reflets luisants de son imposant gilet de satin noir qui ne sentissent le triomphe.

M. Nicolas, l'usinier du Limousin, était parfaitement heureux, en ce moment surtout où il découvrait que la jeune fille dont on lui avait vaguement parlé d'un parti convenable, mais sans dot, était une ravissante enfant tout à fait digne de l'offre de son cœur et de sa fortune.

Par une manœuvre trop ostensible, M. Nicolas parvint à se rapprocher de Mme Vérican, qui causait avec Adrienne et sa mère.

La femme de l'ingénieur saisit au vol l'occasion qui se présentait à elle — maladroitemment mais directement — et présenta le riche industriel aux deux dames. Mme Audouin le retint près d'elle

avec cette grâce toute particulière des mères qui deviennent un prétendant. Encouragé par cet accueil, il s'adossa à la cheminée avec l'aplomb d'un homme de mérite qui se sent admiré, et soutint la conversation avec la lourdeur singulière qui lui était propre.

L'emphase et la banalité formaient le canevas sur lequel il brodait d'un air aimable des ornements d'un goût douteux.

Les yeux étonnés d'Adrienne — ces grands yeux orangés si expressifs — se fixèrent sur lui avec curiosité, même avec un certain intérêt; elle désirait savoir combien M. Nicolas pouvait faire entrer d'inepties dans la même phrase. Elle ne soupçonnait pas encore le futur, mais l'homme nul, content de lui, posait si naïvement devant elle qu'elle s'en amusa franchement d'abord. Au bout d'un quart d'heure, Adrienne était si complètement fixée sur la portée d'esprit du paon qui faisait la roue en son honneur, qu'un ennui invincible la saisit.

Les paroles n'arrivèrent à son oreille que pareilles à des sons confus, vides de sens. Le sourire resta ébauché sur ses lèvres, mais sa pensée vola bien loin rejoindre celui dont elle ne s'expliquait pas la conduite à son égard.

Par un étrange jeu du hasard, Emmanuel de Mauptert, qui avait été recommandé à M. Vérican lors de son arrivée à Paris et le voyait de loin en loin, avait été convié à cette petite soirée; ignorant de la douce surprise

qu'il y eût rencontrée, il avait préféré à cette paisible réunion une fête plus brillante au faubourg Saint-Honoré.

M. Nicolas s'aperçut tardivement du terrain qu'il perdait dans l'attention de la jeune fille; la complaisance de Mme Audouin ne pouvait compenser le chagrin qu'il éprouva de cette découverte. Après de vains efforts pour ramener sur lui les yeux distraits qui le fuyaient, il salua et se dirigea vers une table-whist. Il emportait, toutefois, la permission de venir soumettre à M. Audouin je ne sais quel plan inutile pour une spéculation fictive.

Mme Vérican, qui désirait faire le bonheur d'Adrienne par un riche mariage, eût bien voulu savoir quelle impression le gros industriel avait produite sur sa jolie protégée; mais comme celle-ci, tout en aidant la maîtresse du logis à servir le thé, gardait le plus complet silence à cet égard, il fallut en venir à une question directe.

— Comment trouvez-vous le monsieur que je vous ai présenté? demanda Mme Vérican d'un ton aussi indifférent que possible... Ah! passez-moi, je vous prie, la pince à sucre.

— La voici, madame... Je le trouve... je le trouve bien... Limousin, répondit Adrienne avec un sourire qui éclaircisait sa pensée.

— Il n'a peut-être pas l'esprit de salon; il a celui des affaires et l'a bien prouvé. Savez-vous, ma chère, qu'il a gagé en peu d'années quarante mille livres de rentes?

— Je lui en fais mon très-sincère compliment, je l'avais deviné, du reste, car il le porte écrit sur toute sa personne.

— Vous êtes une ingratitude, petite railleuse, car il m'a paru que la vôtre lui inspirait les plus agréables impressions.

— Vraiment? J'espère que cette bonne opinion aura sensiblement diminué quand il a pu constater la distraction complète avec laquelle j'ai accueilli la dernière partie de ses discours.

Ce disant, Adrienne, s'armant d'une tasse de thé et du pot au lait, se dirigea gracieusement vers les invités, ce qui acheva de convaincre Mme Vérican du peu de succès qu'avait obtenu le pauvre M. Nicolas.

Dans le fiacre qui ramenait la famille à la rue des Petits-Hôtels, un silence profond régnait. Les parents faisaient des rêves d'or. Adrienne, fatiguée, dormait, la tête appuyée aux coussins du lourd véhicule. Le contraste frappant de ses beaux cheveux et du drap gris-bleu, bouillonné, sordide, qu'ils mondaient de leurs boucles décolorées, arracha à M. Audouin une réflexion involontaire que sa femme lui fit répéter à haute voix :

— Elle aura une voiture si elle le veut, dit-il; regarde comme la richesse lui irait bien.

— Elle aura une belle maison, une belle livrée, de belles toilettes, insiste la mère avec orgueil.

Adrienne tressaillit; ses yeux s'ouvri-